

## CALENDRIER

Mardi 2 mai	Temps de prière à la chapelle à midi animé par la Maîtrise
Jeudi 4 mai	Commission de restauration en salle B05 à 16h10 Petit déjeuner pour l'EPI des 5ème
Du 03 au 12 mai	Passation de PIX pour les élèves de 3ème
Mardi 9 mai	Temps de prière à 12h à la chapelle

*« Il n'y a pas de différence entre petites et grandes choses.  
Tout est à faire avec détermination, application, concentration »*

Jean Monnet

## Infos générales

### Eco geste de la semaine

Les emballages représentent une quantité de déchets non négligeable et évitable. Ainsi, il est préférable d'utiliser des sacs réutilisables ou un cabas pour faire les courses. On peut éviter les produits suremballés (carton et plastiques pour individualiser) et opter pour les grands formats plutôt que pour les portions individuelles, si la quantité est adaptée à la consommation.

## Spécial collège

### Demandes d'admission dans un établissement public pour la rentrée

Les parents demandant une admission pour leur enfant de 3<sup>ème</sup> dans un établissement public à la rentrée prochaine doivent effectuer cette démarche en ligne. Cependant afin de vous faciliter cette saisie informatique nous vous proposons de réaliser ensemble votre demande dans les locaux de Notre Dame le vendredi 12 mai 2023 à 17h30 en salle informatique. Les parents concernés doivent confirmer leur venue par mail à Bruno CALVO-LOPEZ ([bruno.calvolopez@notredame67.com](mailto:bruno.calvolopez@notredame67.com))

### Dérogation de secteur COLLÈGE (entrée en classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>)

Même si la carte scolaire a été assouplie, l'inscription dans un collège public autre que le collège de votre secteur n'est pas automatique. Les élèves quittant Notre Dame l'année prochaine doivent demander une dérogation de secteur en se rendant sur le site de l'académie :

<https://www.ac-strasbourg.fr/article/derogation-5e-4e-3e-121643> dès maintenant et renvoyer le formulaire complété, accompagné des pièces justificatives avant le 20 juin 2023. Au-delà de cette date, plus aucune demande ne sera possible. Cette saisie est assurée par les familles elles-mêmes.

## Spécial lycée

### Guide de la vie étudiante à destination des lycéens

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a réalisé un guide pratique destiné aux élèves qui terminent leurs années de lycée et s'appêtent à entrer dans l'enseignement supérieur.

Aides financières, aide au logement, santé, restauration, sport et culture, insertion, engagement... tous les sujets sont abordés de manière concrète dans ce [guide intitulé « En route vers la vie étudiante »](#), qui renvoie systématiquement aux sources autorisées pour entamer les démarches ou obtenir les informations les plus précises.

### Dérogation de secteur LYCÉE (entrée en 2<sup>nde</sup> GT et 1<sup>ère</sup> GT)

Même si la carte scolaire a été assouplie, l'inscription dans un lycée public autre que le lycée de votre secteur n'est pas automatique, les élèves quittant Notre Dame l'année prochaine doivent se présenter au bureau C10 afin de retirer les documents nécessaires à partir du 9 mai. Les documents complétés seront transmis à M. Calvo-Lopez (bureau C10) entre le 30 mai et le 5 juin 2023, délais de rigueur. Au-delà de cette date, plus aucune demande ne sera possible.

## **Atelier Yoga**

Nous vous rappelons le lancement d'un atelier Yoga le mercredi après-midi, animé par Mme Fischer. Afin de déterminer un créneau plus favorable à la pratique du plus grand nombre, nous vous proposons de répondre au [sondage](#) suivant afin de faire évoluer les horaires.

## **Spécial terminales**

Les résultats des épreuves de spécialité sont maintenant connus de tous. Grâce au travail régulier de chacun, les résultats obtenus sont une réussite. Félicitations à tous les élèves de terminale !

Cette étape importante passée, le troisième trimestre est toujours d'actualité. Les élèves doivent maintenant poursuivre leurs efforts autour de la philosophie et des évaluations des disciplines du tronc commun qui comptent dans 40 % des résultats finaux. Il faudra également maintenir leur investissement en enseignements de spécialités dans l'objectif de préparer leur épreuve du Grand oral et leur entrée dans le supérieur.

Les appréciations du Livret scolaire du lycéen (LSL) rendront compte de l'assiduité, du travail, des progrès et de la capacité à réussir sur l'ensemble de l'année, troisième trimestre compris.

Les jurys de délibération du baccalauréat les examineront en juillet.

Elles seront, avec l'ensemble des notes jusqu'à la fin de l'année scolaire, également prises en considération dans la phase complémentaire de Parcoursup.